

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 21/06/2016 portant création de la mention Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 17/01/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et	prénom Date et	lieu de naissance

BP4ARA240014	Monsieur	ARCHIMBAUD	Aurélien	28/05/1994	Vichy
BP4ARA240015	Madame	CHAMPIN	Emmie	18/02/2000	Issoire
BP4ARA240016	Madame	DRU	Marine	16/11/1992	Chambéry
BP4ARA240017	Monsieur	GAUZENTES	Paul	28/01/2004	Montluçon
BP4ARA240018	Monsieur	LABLANQUIE	Jérémy	19/10/2001	Vichy
BP4ARA240019	Monsieur	LASSALLE	Thomas	01/10/2001	Neufchâteau
BP4ARA240020	Monsieur	LY	Tomy	03/10/1998	Corbeil-
					Essonnes
BP4ARA240021	Monsieur	PEYRON	Martin	01/02/2002	Valence
BP4ARA240022	Monsieur	SERVAJEAN	Amaury	10/05/1997	Clermont-
					Ferrand
BP4ARA240023	Monsieur	THOMASSET	Quentin	16/02/2003	Évry

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 22/01/2024

Pour le Recteur de région académique,

le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER